



Quels sont mes droits immobiliers après la séparation ?

Par **chloebrigo**, le 18/11/2016 à 20:40

Bonjour,

Je voudrait me renseigner sur mes droits immobiliers après la séparation:

Mon ex-compagne et moi avons construit une maison, dont le terrain est donné par ses parents (elle est la seule propriétaire).

Le crédit immobilier est à nos deux noms. J'ai effectué la plupart des travaux.

Étant séparé depuis 6 ans, mon ex-compagne met la maison en vente actuellement. Je voudrais savoir mes droits.

Merci.

Par **amajuris**, le 18/11/2016 à 21:47

bonjour,

vous n'avez aucun droit sur la maison qui appartient en propre à votre concubine.

si vous pouvez prouver que vous avez une créance envers votre ex-concubine (financement de la maison) et qu'elle refuse tout remboursement, vous devrez prendre un avocat et saisir le TGI.

encore une fois, il faut éviter d'être emprunteur pour financer un bien immobilier qui ne vous

appartient pas, sauf si c'est pour faire un cadeau.

salutations

salutations